

Demandes de subventions et de dons

Chez AbbVie Canada, notre objectif en matière de subventions et de dons est de privilégier les organismes et les projets qui sont voués à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes.

Comment nous acheminer une demande de subvention ou de don

1. Veuillez consulter le site www.abbvie.ca/fr/responsibility/grants-and-donation-process.html.
2. Pour **les clubs de lecture et les conférences en milieu hospitalier**, faites défiler la page jusqu'en bas. Cliquez sur « Formulaire de demande pour les clubs de lecture et conférences en milieu hospitalier », puis sur le bouton « Continuer ».
3. Pour **les subventions à l'éducation et les dons**, faites défiler la page jusqu'en bas. Cliquez sur « Formulaire de demande de subventions et de dons », puis sur le bouton « Continuer ».
4. Remplissez tous les champs requis, téléversez la lettre de demande requise et le budget détaillé, puis cliquez sur « Soumettre ».

Comment nous allons traiter votre demande

1. Pour les clubs de lecture et les conférences en milieu hospitalier, votre formulaire de demande sera envoyé à l'adresse : HCsubvention-grant@abbvie.com.
2. Pour les subventions à l'éducation et les dons, votre formulaire de demande sera envoyé à l'adresse : subvention-grant@abbvie.com.
3. Vous recevrez un accusé de réception portant un numéro de référence unique.
4. La demande fera l'objet d'un examen par le Comité des subventions et des dons.
5. Nous vous ferons part de la décision du Comité.
6. Une entente juridique vous sera envoyée par voie électronique pour que le « représentant légal autorisé à signer le contrat » indiqué dans le formulaire de demande puisse la signer (si la demande est approuvée).
7. Une fois l'entente signée, un paiement sera effectué par AbbVie Canada (si la demande est approuvée).
8. Nous communiquerons avec vous lorsque le projet sera terminé afin de confirmer comment les fonds auront été utilisés (si la demande est approuvée).

Types de demandes qui ne seront pas retenus pour des subventions et des dons

- Demandes qui n'appuient pas des initiatives de partage des connaissances médicales ou scientifiques pouvant profiter aux Canadiens et aux Canadiennes ainsi qu'au milieu des soins de santé du pays.
- Demandes pour des activités qui sont terminées ou des événements qui ont déjà eu lieu.
- Demandes pour des activités sociales ou de divertissement, ou des événements sportifs.
- Demandes pour des activités à caractère religieux.
- Demandes faites par des établissements et des organisations qui exercent de la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la nationalité, l'orientation sexuelle, le statut d'ancien combattant ou l'invalidité dans la prestation des services et dans leurs pratiques d'emploi.
- Demandes faites par une personne (comme un professionnel de la santé).
- Demandes faites par des partis politiques.
- Demandes faites par des établissements ou des organisations établis ailleurs qu'au Canada.

- Subventions et dons accordés directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une tierce partie, d'un agent ou d'un distributeur à des individus, des partis politiques, des campagnes politiques ou des organismes à but lucratif (p. ex., des entreprises).
- Clubs de lecture et conférences qui ne sont pas planifiés dans un lieu approprié favorisant l'apprentissage, comme un hôpital, une clinique ou un établissement d'enseignement, tel qu'il a été énoncé dans le Code d'éthique de Médicaments novateurs Canada.
- Demandes de subvention qui ne sont pas liées à l'un des domaines thérapeutiques d'intérêt pour AbbVie :
 - Rhumatologie
 - Dermatologie
 - Gastroentérologie
 - Hématologie-oncologie
 - Urologie
 - Santé des femmes
 - Migraine
 - Troubles du mouvement
 - Ophtalmologie
 - Virologie
 - Psychiatrie

Échéancier

Notre but est de rendre une décision dans un délai de 90 jours civils suivant la réception de la demande. Ce délai pourrait être plus long si nous avons besoin de renseignements supplémentaires (dans le cas d'une demande incomplète, par exemple).

- Nous n'acceptons pas de demande en ligne pour des projets qui débutent moins de 60 jours après la date de soumission. Veuillez communiquer avec nous à l'aide de l'une des adresses courriel ci-dessous pour connaître la marche à suivre en cas de demandes à courte échéance.

Des questions?

Clubs de lecture et conférences en milieu hospitalier : HCsubvention-grant@abbvie.com.

Subventions à l'éducation et dons : subvention-grant@abbvie.com.